

SARL AGS EXPERTS COMPTABLES

Commissaire aux Comptes inscrit
Près de la Cour d'Appel de NANCY
12, rue Emile Durkheim
ZA Hellieule 2 – BP 5165
88105 SAINT-DIE-DES-VOSGES CEDEX
Tél.: 03 29 56 19 89
Fax: 03 29 55 06 20

FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DES VOSGES
Siège Social : 15, rue Général de Reffye
88000 EPINAL

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

SARL AGS EXPERTS COMPTABLES

Commissaire aux Comptes inscrit
Près de la Cour d'Appel de NANCY
12, rue Emile Durkheim
ZA Hellieule 2 – BP 5165
88105 SAINT-DIE-DES-VOSGES CEDEX
Tél.: 03 29 56 19 89
Fax: 03 29 55 06 20

FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DES VOSGES

Siège Social : 15, rue Général de Reffye
88000 EPINAL

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération des œuvres laïques des Vosges, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne la continuité des règles et méthodes comptables, en particulier la comptabilisation et l'apurement des subventions perçues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du conseil d'administration, et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer

la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Dié-Des-Vosges,
Le 22 Mars 2021

Le Commissaire aux Comptes
SARL AGS EXPERTS COMPTABLES
Représentée par Julie ANTONELLI



SARL AGS EXPERTS COMPTABLES

Commissaire aux Comptes inscrit
Près de la Cour d'Appel de NANCY
12, rue Emile Durkheim
ZA Hellieule 2 – BP 5165
88105 SAINT-DIE-DES-VOSGES CEDEX
Tél.: 03 29 56 19 89
Fax: 03 29 55 06 20

FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DES VOSGES
Siège Social : 15, rue Général de Reffye
88000 EPINAL

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Aux adhérents,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

En application des dispositions de l'article R314-59 du code de l'action sociale et des familles, nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1/ Rémunération d'une avance en compte courant

L'association détient une avance en compte courant sur la SCI Jean Macé. Le solde s'établit à 392 245.07 € au 31 décembre 2020. Cette avance est rémunérée au taux de 1%.

Données chiffrées : la rémunération comptabilisée s'établit à 4 087.08 € au titre de cet exercice.

2/ Location immobilière

L'association a signé un bail de location avec la SCI Jean Macé pour la mise à disposition de l'immeuble situé 15 rue Général de Reffye 88000 EPINAL.

Données chiffrées : le loyer annuel s'est élevé à 73 385.58 €.

3/ Remboursement de frais aux administrateurs

L'association a remboursé des frais à ses administrateurs sur présentation de justificatifs. Ces frais recouvrent principalement les indemnités kilométriques.

Données chiffrées et administrateurs concernés

- DEVALLOIS Christine	96.26 €
- CLAUDEL Dominique :	165.20 €

4/ Co gestion

Dans le cadre de convention de Partenariat d'une part et d'accord cadre d'autre part, l'association facture à l'UFOLEP des frais de co-gestion.

Données chiffrées :

La Fédération des Œuvres Laïques 88 a facturé à ce titre à l'UFOLEP : 17 800.77 €

5/ Co gestion

Dans le cadre de convention de Partenariat d'une part et d'accord cadre d'autre part, l'association facture à l'USEP des frais de co-gestion.

Données chiffrées :

La Fédération des Œuvres Laïques 88 a facturé à ce titre à l'USEP : 23 798.55 €

6/ Adhésion, affiliation

L'association affiliée UFOLEP facture à la Fédération des Œuvres Laïque les frais d'adhésion et d'affiliation encaissés pour leur compte

Données chiffrées :

L'UFOLEP a facturé au titre de l'exercice : 4 752.55 €

7/ Adhésion, affiliation

L'association affiliée USEP facture à la Fédération des Œuvres Laïque les frais d'adhésion et d'affiliation encaissés pour leur compte

Données chiffrées :

L'USEP a facturé au titre de l'exercice : 1 974.86 €

8/ Mise à disposition de personnel

L'UFOLEP met à disposition de l'association FOL 88 du personnel dans le cadre de fonctions d'animations. Cette mise à disposition est refacturée à prix coutant.

Données chiffrées : L'UFOLEP a facturé à ce titre 1 801.53 € au cours de cet exercice.

Fait à Saint-Dié-Des-Vosges
Le 22 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes
SARL AGS EXPERTS COMPTABLES
Représentée par Julie ANTONELLI



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	4 121	4 121		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et a				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	35 063	35 063		1 437
Installations techniques, matériel et outillag	419 304	414 052	5 253	21 600
Autres immobilisations corporelles	384 388	329 577	54 811	72 924
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	397 817		397 817	437 644
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts	905		905	905
Autres immobilisations financières	20 850		20 850	28 450
ACTIF IMMOBILISE	1 262 449	782 813	479 636	562 960
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande	3 190		3 190	19 062
Créances				
Usagers et comptes rattachés	237 670	12 239	225 431	261 007
Autres créances	391 522		391 522	292 380
Divers				
Valeurs mobilières de placement	693 494		693 494	691 566
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	433 814		433 814	157 214
Charges constatées d'avance	25 863		25 863	75 592
ACTIF CIRCULANT	1 785 554	12 239	1 773 315	1 496 822
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	3 048 003	795 052	2 252 951	2 059 782



Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 547	1 547
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 203 172	1 203 172
Report à nouveau	-148 090	-127 035
RESULTAT DE L'EXERCICE	21 387	-21 055
Subventions d'investissement	27 491	22 934
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	1 105 507	1 079 563
Apports	51 200	51 200
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise	51 200	51 200
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	51 200	51 200
Provisions pour risques	22 208	9 580
Provisions pour charges	263 350	205 717
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	285 558	215 297
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	200 000	
Découverts et concours bancaires	1 024	160
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	201 024	160
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	151 332	256 026
Dettes fiscales et sociales	161 763	162 361
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	92 247	129 152
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	204 320	166 024
DETTES	810 686	713 722
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	2 252 951	2 059 782



Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	20 830	1,16	39 078	1,38	-18 248	-46,70
Production vendue	1 090 042	60,71	2 101 870	74,33	-1 011 828	-48,14
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	684 593	38,13	686 699	24,29	-2 106	-0,31
Reprises et Transferts de charge	82 375	4,59	121 670	4,30	-39 295	-32,30
Cotisations						
Autres produits	173 488	9,66	194 198	6,87	-20 710	-10,66
Produits d'exploitation	2 051 328	114,25	3 143 515	111,17	-1 092 187	-34,74
Achats de marchandises	20 830	1,16	39 015	1,38	-18 185	-46,61
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges extér	640 214	35,66	1 509 379	53,38	-869 165	-57,58
Impôts et taxes	75 724	4,22	72 650	2,57	3 074	4,23
Salaires et Traitements	822 444	45,81	978 584	34,61	-156 140	-15,96
Charges sociales	253 517	14,12	324 398	11,47	-70 881	-21,85
Amortissements et provisions	125 421	6,99	121 116	4,28	4 305	3,55
Autres charges	113 800	6,34	137 660	4,87	-23 860	-17,33
Charges d'exploitation	2 051 952	114,29	3 182 803	112,56	-1 130 851	-35,53
RESULTAT D'EXPLOITATION	-624	-0,03	-39 288	-1,39	38 664	-98,41
Opérations faites en commun						
Produits financiers	7 347	0,41	8 271	0,29	-923	-11,16
Charges financières			3		-3	-100,00
Résultat financier	7 347	0,41	8 267	0,29	-920	-11,13
RESULTAT COURANT	6 724	0,37	-31 020	-1,10	37 744	-121,67
Produits exceptionnels	35 789	1,99	43 462	1,54	-7 672	-17,65
Charges exceptionnelles	20 863	1,16	33 126	1,17	-12 263	-37,02
Résultat exceptionnel	14 927	0,83	10 336	0,37	4 591	44,41
Impôts sur les bénéfices	263	0,01	371	0,01	-108	-29,11
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	21 387	1,19	-21 055	-0,74	42 443	-201,58
Contribution volontaires en nature						
Bénévolat						
Prestations en nature	13 200				13 200	
Dons en nature						
Total des produits	13 200				13 200	
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite	13 200				13 200	
Personnel bénévole						
Total des charges	13 200				13 200	



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DES VOSGES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 2 252 951 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 21 387 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La ligue de l'Enseignement, Fédération des Oeuvres Laïques des Vosges, fondée en 1933, a pour but, au service de l'idéal laïque, démocratique et républicain, de contribuer au progrès de l'éducation sous toutes ses formes.

La ligue de l'enseignement est un mouvement d'éducation populaire qui contribue à former des citoyens par le développement d'activités éducatives, sociales, sportives, culturelles et de loisirs au sein d'associations fédérées ou affiliées. La Ligue de l'enseignement permet ainsi à des femmes et des hommes de réfléchir et d'agir pour une société laïque respectueuse de sa diversité.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.



Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.



Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Conséquences de l'événement COVID-19

La crise sanitaire du COVID-19 a impacté l'association, notamment avec une forte baisse de son chiffre d'affaires et un report de nombreuses actions sur l'année 2021.

La baisse du chiffre d'affaires liée à la pandémie est estimée à - 1 101 K€ pour l'ensemble des services.

De nombreuses actions n'ayant pu avoir lieu, certaines subventions ont été portées en produit constaté d'avance pour l'année 2021. Ces subventions reportées pour 2021 s'élèvent à 101 K€.

Au niveau de l'association, cette crise sanitaire s'est également traduite par le recours à l'activité partielle sur les mois de mars à juillet, puis en décembre 2020. L'association a perçu des indemnités d'activité partielle à hauteur de 34 735 € au titre de l'année 2020, inscrites en compensation des charges sociales.

L'association a également souscrit à prêt garanti par l'état d'un montant de 200 000 €.

Une réorganisation de l'effectif a dû être mise en place. Les salariés partis en cours d'année n'ont pas été remplacés dans l'immédiat, et des vacances de poste ont été constatées sur une certaine période.

Enfin, l'association a bénéficié du report des échéances de charges sociales sur l'année 2020.

Toutefois, il convient de préciser que le contexte évolutif de la crise sanitaire rend particulièrement difficile l'appréhension des conséquences et des perspectives d'avenir. Cependant, eu égard aux mesures prises, l'association estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 121			4 121
Immobilisations incorporelles	4 121			4 121
- Constructions sur sol propre	35 063			35 063
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	418 316	988		419 304
- Installations générales, agencements aménagement divers	10 452	597		11 049
- Matériel de transport	140 487			140 487
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	216 250	16 602		232 852
Immobilisations corporelles	820 568	18 188		838 756
- Autres participations	437 644	4 457	44 283	397 817
- Prêts et autres immobilisations financières	29 355		7 600	21 755
Immobilisations financières	466 999	4 457	51 883	419 572
ACTIF IMMOBILISE	1 291 688	22 645	51 883	1 262 449

Immobilisations financières

- Détention de 1 485 parts (sur un total de 1 500) de la SCI Jean Macé, propriétaire des locaux situés 15 rue du Général de Reffye à Epinal. Des avances de trésorerie rémunérées existent entre les deux entités. Les intérêts acquis sont capitalisés annuellement.

Amortissements des immobilisations



Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 121			4 121
Immobilisations incorporelles	4 121			4 121
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	33 627	1 437		35 063
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	396 716	17 336		414 052
- Installations générales, agencements aménagements divers	10 452	1		10 453
- Matériel de transport	95 376	23 021		118 397
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	188 437	12 291		200 728
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	724 607	54 085		778 692
ACTIF IMMOBILISE	728 728	54 085		782 813

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 073 142 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	396 332		396 332
Prêts	905		905
Autres	20 850		20 850
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	237 670	237 670	
Autres	391 522	391 522	
Charges constatées d'avance	25 863	25 863	
Total	1 073 142	655 055	418 087
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			



Notes sur le bilan

Produits à recevoir

	Montant
Intérêts avances sci Jean Macé	4 087
Clients factures à établir	2 103
Avoirs à recevoir	945
Produits à recevoir	124 351
Subventions à recevoir 2019	11 494
Subventions à recevoir 2020	209 739
Intérêts courus à recevoir	5 367
Total	358 085

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	23 261	295	11 317	12 239
Total	23 261	295	11 317	12 239
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		295	11 317	
Financières				
Exceptionnelles				



Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de repr	1 547				1 547
Fonds propres avec droit de repr	51 200				51 200
Ecarts de réévaluation					
Réserves	1 203 172	-21 055		-21 055	1 203 172
Report à Nouveau	-127 035			21 055	-148 090
Excédent ou déficit de l'exercice	-21 055	21 055	21 387		21 387
Situation nette	1 107 828		21 387		1 129 216
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	22 934		4 557		27 491
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commod					
TOTAL	1 130 763		25 944		1 156 707

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	215 297	71 041	780		285 558
Total	215 297	71 041	780		285 558
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		71 041	780		
Financières					
Exceptionnelles					



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 810 686 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 024	1 024		
- à plus de 1 an à l'origine	200 000	200 000		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	151 332	151 332		
Dettes fiscales et sociales	161 763	161 763		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	92 247	92 247		
Produits constatés d'avance	204 320	204 320		
Total	810 686	810 686		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	200 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Frs fact.non parvenues	
Dettes prov. congés payés	81 251
Prov. rtt	58 343
Autres charges à payer	302
Charges sociales sur congés payés	9 630
Charges sociales sur rtt	23 172
Chages sur primes à payer	118
Etat charges à payer	4 334
Divers charges à payer	19 894
Total	217 648



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	25 863		
Total	25 863		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	204 320		
Total	204 320		



Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 816 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

